



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 5 février 2018 à 20 h. Sont présents Mme Milisa Pépin, MM Jean-Guy Morin, André Roy, Robert Lessard, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Éric Giguère Maire.

Est également présente : : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière.

RE : 022-02-2018 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2018
- 3) ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 65-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE
- 4) MANDAT DE LA FIRME BLANCHETTE VACHON s.e.n.c.r.l. / VÉRIFICATION EXTERNE / EXERCICES FINANCIERS 2017-2018
- 5) MANDAT BLANCHETTE VACHON s.e.n.c.r.l. / ÉTATS FINANCIERS 2018-2019 / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES / DOCUMENTS À DÉPOSER SUITE AU PLAN D'ALLÈGEMENT FISCAL
- 6) BLANCHETTE VACHON s.e.n.c.r.l. / AUTORISATION DE PAIEMENT / FACTURATION PROGRESSIVE # 158309
- 7) MTQ / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVILE 2017
- 8) VENTE D'ÉQUIPEMENT DE CAMION / DIFFÉRENTIEL DU CAMION 87 / À TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES
- 9) TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES / AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DEUX FACTURES (# 7195 & # 7198) / RÉPARATION DU CAMION DE LOCATION MACK
- 10) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MME SOPHIE ROY POUR L'ACHAT DE DEUX (2) BOÎTES POSTALES POUR LE 292 & 299 RANG 2 SHENLEY SUD/ BRIS OCCASIONNÉS LORS DU DÉNEIGEMENT DE JANVIER 2018
- 11) ADMQ / ADHÉSION ANNUELLE – BRIGITTE QUIRION

- 12) SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-MARTIN / ACHAT D'UN DÉTECTEUR ALTAIR 4 GAZ AVEC DÉTECTEUR DE MOUVEMENTS
- 13) SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-MARTIN / REMPLACEMENT - ACHAT D'UN ORDINATEUR
- 14) ADMINISTRATION MUNICIPALE / ACHAT D'UN NUMÉRISSEUR PORTATIF À DOCUMENTS / FUJITSU S1300I
- 15) BRANCHE DU COURS D'EAU JOS-CLICHE / ÉTUDE DE CARACTÉRISATION POUR « CA DE L'ENVIRONNEMENT » – C0BARIC / ACCEPTATION DE LA SOUMISSION SOUMISE PAR LA MRC BEAUCE-SARTIGAN EN DATE DU 24 OCTOBRE 2017
- 16) BRANCHE DU COURS D'EAU JOS-CLICHE / MANDAT MRC – SERVICE DE GÉNIE / ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DOSSIER : 29045-17-033 / ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX
- 17) RÉGIE INTERMUNICIPALE / AJUSTEMENT QUOTE-PART 2017 – ENFOUISSEMENT & RÉCUPÉRATION
- 18) CORRESPONDANCE
- 19) ADOPTION DES COMPTES/
- 20) DIVERS :
 - 1 : permis de construction
- 21) MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC
- 22) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 23) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

RE :023-02-2018 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2018

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2018;

Il est proposé par : Robert Lessard

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2018 soit adopté.

Adoptée

**RE :024-02-2018 : ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 65-2018
CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE
/ ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale le 02 Décembre 2010 aux termes de laquelle est imposée aux municipalités locales l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus;

ATTENDU qu'Avis de motion est donné par Monsieur André Roy conseiller suite à la présentation d'un « *PROJET DE RÈGLEMENT N° 65-2018* » en séance du 11 janvier 2018 ;

Qu'un avis public a été publié sur cedit projet de règlement dont les objectifs suivants seront traités :

1) L'intégrité

Tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens

Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la municipalité

Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité.

5) La recherche de l'équité

Tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

6) L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

En conséquence :

Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin adopte le règlement N° **65-2018** visant un Code d'Éthique et de Déontologie des élus municipaux.

QUE le règlement N° **65-2012** entre en vigueur conformément à la Loi

Adoptée

**RE:025-02-2018 : MANDAT DE LA FIRME BLANCHETTE VACHON
s.e.n.c.r.l. / VÉRIFICATION EXTERNE /
EXERCICES FINANCIERS 2017-2018**

ATTENDU que depuis plusieurs années, la Municipalité de Saint-Martin accorde le mandat de vérification externe à la Firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.;

ATTENDU que l'article 966 du Code municipal oblige le conseil municipal à nommer un vérificateur externe pour au plus trois (3) exercices financiers;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconduit le mandat de vérification externe à la Firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l pour deux (2) exercices financiers soit 2017-2018 de la Municipalité de Saint-Martin.

Adoptée

**RE:026-02-2018: MANDAT BLANCHETTE VACHON s.e.n.c.r.l. /
ÉTATS FINANCIERS 2018-2019 / PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES / DOCUMENTS À DÉPOSER SUITE
AU PLAN D'ALLÈGEMENT FISCAL**

ATTENDU que le gouvernement a déposé un plan d'allègement fiscal visant l'abolition des exigences des prévisions budgétaires ainsi que les redditions de compte du MTQ conséquemment de nouvelles sections ont été ajoutées aux états financiers ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite que ces nouvelles sections soient complétées par la firme comptable Blanchette Vachon ;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l à compléter les nouvelles sections des états financiers suite aux exigences au plan d'allègement fiscal pour les états financiers.

QUE ce mandat soit pour les exercices financiers 2018-2019.

Adoptée

**RE :027-02-2018 : BLANCHETTE VACHON s.e.n.c.r.l. /
AUTORISATION DE PAIEMENT /
FACTURATION PROGRESSIVE # 158309**

ATTENDU qu'une facture progressive a été soumise au conseil municipal par la Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l au coût de **8 048.25 \$** (taxes incluses) visant les travaux d'audit pour l'exercice financier 2017

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture progressive # 7013 de Blanchette Vachon au coût de **8 048.25 \$** (tx incluses).

Adoptée

**RE :028-02-2018: MTQ / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / ATTESTATION DE
LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA
COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR
L'ANNÉE CIVILE 2017**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 114 055 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin ;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin atteste de la véracité des frais engagés au montant de **342 083 \$** et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de **114 055 \$** pour l'année civile 2017.

Adoptée.

**RE :029-02-2018 : VENTE D'ÉQUIPEMENT DE CAMION /
DIFFÉRENTIEL DU CAMION 87 / À TRANSPORT
ADRIEN ROY & FILLES**

ATTENDU que le conseil municipal désire vendre à la compagnie « Transport Adrien Roy & Filles », le différentiel du camion 1987 dont celui-ci n'est plus utile pour les équipements de la Municipalité;

ATTENDU que la compagnie « Transport Adrien Roy & Filles accepte d'acheter cette pièce mécanique « différentiel » au prix de 500 \$ (avant tx);

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal vend la pièce mécanique « différentiel » au prix de **500 \$** (avant tx) à la compagnie Transport Adrien Roy & filles.

QUE cette vente est considérée finale et consentie sans aucune garantie légale ou contractuelle de quelque nature et sans recours contre la Municipalité.

Adoptée

**RE :030-02-2018: TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES /
AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DEUX
FACTURES (#7195 & # 7198) / RÉPARATION DU
CAMION DE LOCATION MACK DE LA
COMPAGNIE T.G.C. CAMIONS ROUVILLE INC**

ATTENDU l'obligation de faire réparer le camion MACK de location pour deux bris comme suit :

Facture N° 7195 : **1 638.85 \$** (tx incluses) power fan
Facture N° 7198 : **2 967.11 \$** (tx incluses) Cylindre manifold

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,
QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures précitées de la compagnie « Transport Adrien Roy & Filles » totalisant une dépense de **4 605.96 \$** pour diverses réparations du camion de location MACK de la Compagnie T.G.C. Rouville Inc.

Adoptée

**RE :031-02-2018 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MME
SOPHIE ROY POUR L'ACHAT DE DEUX (2) BOÎTES
POSTALES POUR LE 292 & 299 RANG 2 SHENLEY
SUD/ BRIS OCCASIONNÉS LORS DU DÉNEIGEMENT
DE JANVIER 2018**

ATTENDU que lors du déneigement en début janvier 2018, le camion de voirie a endommagé deux boîtes postales sur la propriété des immeubles 292 & 299 du rang 2 Shenley à Saint-Martin;

ATTENDU que Mme Sophie Roy réclame le paiement des factures pour l'achat de nouvelles boîtes postales au coût de **273.48 \$** ;

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le remboursement à Mme Sophie Roy pour l'achat de deux nouvelles boîtes postales afin de remplacer celles endommagées au coût total de **273.48 \$**.

Adoptée

**RE :032-02-2018 : ADMQ / ADHÉSION ANNUELLE 2018 /
BRIGITTE QUIRION**

ATTENDU la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) en début d'année financière 2018;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise de payer la cotisation annuelle au coût de **865.39 \$** (Incluant taxes) au nom de Madame Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. de la Municipalité de Saint-Martin.

Adoptée

RE :033-02-2018 : SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-MARTIN & SAINT-RENÉ / ACHAT D'UN DÉTECTEUR ALTAIR 4 GAZ AVEC DÉTECTEUR DE MOUVEMENTS

ATTENDU que le service de sécurité incendie Saint-Martin & Saint-René désire remplacer un détecteur « ALTAIR 4 GAZ » incluant le détecteur de mouvement / chaleur;

ATTENDU qu'une soumission est présentée au coût **de 969.87 \$** (tx incluses) de la compagnie « ARÉO-FEU» excluant les frais de transport ;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un détecteur « Altair – 4 gaz » au coût de **969.87 \$** (tx incluses) de la compagnie « ARÉO-FEU ».

Adoptée

RE :034-02-2018 : SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-MARTIN & SAINT-RENÉ / REMPLACEMENT - ACHAT D'UN ORDINATEUR

ATTENDU l'obligation de remplacer l'ordinateur portable du Service de sécurité incendie Saint-Martin & Saint-René;

ATTENDU qu'une soumission est présentée au coût de **1 288.97 \$** (tx incluses) de la compagnie « SERVICES P.I.P.C. INC »;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur portable au coût de **1 288.97 \$** (taxes incluses) de la compagnie « SERVICES P.I.P.C. INC ».

Adoptée

RE :035-02-2018 : ADMINISTRATION MUNICIPALE / ACHAT D'UN NUMÉRISSEUR PORTATIF À DOCUMENTS / FUJITSU S1300I

ATTENDU que l'administration municipale désire acquérir un numériseur portatif à documents;

ATTENDU qu'une soumission a été présentée au coût de **470.25 \$** (tx incluses) de la compagnie « VISIONIC »;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un numériseur portatif à documents au coût de **470.25 \$** (tx incluses) de la compagnie « VISIONIC ».

Adoptée

**RE :036-02-2018 : BRANCHE DU COURS D'EAU JOS-CLICHE /
ÉTUDE DE CARACTÉRISATION POUR CA DE
L'ENVIRONNEMENT – COBARIC / ACCEPTATION DE
LA SOUMISSION SOUMISE PAR LA MRC BEAUCE
-SARTIGAN EN DATE DU 24 OCTOBRE 2017**

ATTENDU que le MDDELCC exige une étude de caractérisation des milieux humides et hydriques au projet de demande de certificat d'autorisation – aménagement d'un tributaire du ruisseau Jos-Cliche – Saint-Martin en référence au dossier N° 7450-12-01-02694-01 / 401649970;

ATTENDU que la Mrc Beauce Sartigan a déposé une soumission de la compagnie COBARIC au coût de 1 759.40 \$ (tx incluses) à la réalisation de cette étude aux élus municipaux de Saint-Martin;

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la compagnie « COBARIC » au coût estimé de 1 759.40 \$.

QUE le conseil municipal demande à la MRC Beauce-Sartigan à procéder à l'octroi de ce contrat pour la Municipalité de Saint-Martin au dossier ci-haut mentionné.

Adoptée

**RE :037-02-2018 : BRANCHE DU COURS D'EAU JOS-CLICHE /
MANDAT MRC – SERVICE DE GÉNIE / ACCEPTATION
DE L'OFFRE DE SERVICE DOSSIER: 29045-17-033 /
ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX**

ATTENDU que le conseil municipal désire faire estimer le coût des travaux qui y seront exécutés s'il y a acceptation du CA de l'environnement;

ATTENDU que le service de génie soumet une estimation des honoraires au coût de 694.94 \$ pour la préparation la conception de l'estimation du coût des travaux;

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate le service de génie de la MRC Beauce-Sartigan à la préparation d'estimation du coût des travaux pour le fossé -Cours d'eau Jos- Cliche.

Adoptée

**RE :038-02-2018 : RÉGIE INTERMUNICIPALE / AJUSTEMENT
QUOTE-PART 2017 – ENFOUISSEMENT &
RÉCUPÉRATION**

ATTENDU deux factures de la Régie Intermunicipale visant des ajustements comme suit :

Facture : CRF 1701611 : **253.31 \$** (récupération)

Facture : CRF 1701632 : **8 994.65 \$** (enfouissement)

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement complet des factures ci-haut mentionnées au coût total de **9 247.96 \$**.

Adoptée

CORRESPONDANCE

RE :039-02-2018 : CLUB SPORTIF GRANDE COUDÉE INC. / DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2017

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des états financiers au 30 novembre 2017 du Club Sportif Grande Coudée Inc;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

D'accepter le document des états financiers au 30 novembre 2017 tel que présenté.

Adoptée

RE:040-02-2018: ADOPTION DES COMPTES

Les comptes du mois de JANVIER 2018 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de JANVIER 2018 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	73 637.03 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	15 306.45 \$
TRANSPORT ROUTIER :	80 977.49 \$
HYGIÈNE DU MILIEU :	80 220.64 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE :	-----
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. :	13 508.45 \$
LOISIRS & CULTURE :	39 862.59 \$
TOTAL AFFECTATIONS :	57 278.74 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **360 791.39 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

Adoptée

DIVERS

1) Permis de construction

L'ordre du jour de la séance régulière du 5 FÉVRIER 2018 étant épuisé, Monsieur Jean-Guy Morin propose la fin de l'assemblée.

Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Secrétaire- Trésorière